

REPUBLIQUE FRANCAISE

AMBASSADE DE FRANCE

AU
RWANDA

MISSION D'ASSISTANCE MILITAIRE

KIGALI, le 4 Avril 1991.

N° 244/2/MAM/RWA.

COM P T E R E N D U S E M E S T R I E L

D E F O N C T I O N N E M E N T .

REFERENCE : Mémento sur la mise en oeuvre des actions de coopération militaire n° 003840/MMC/BEC/DR du 18 octobre 1990 - Titre 1er - Chapitre IV.

2 ANNEXES : - Récapitulation des propositions du Chef de Mission et des Chefs de D.M.A.T.
- Lettre n° 147/2/MAM/RWA du 18 Février 1991 adressée au Chef du D.M.A.T./Gendarmerie, relative à ses missions.

DESTINATAIRE :

- Monsieur le Général de Division,
Chef de la Mission Militaire
de Coopération,
20, Rue Monsieur
75700 PARIS.

Le présent compte-rendu semestriel, après avoir présenté synthétiquement la situation politico-militaire et les conclusions qu'il convient d'en tirer sur la présence et l'assistance militaires françaises au RWANDA, porte une appréciation sur l'action des D.M.A.T. au cours des six derniers mois ainsi que sur les propositions faites par leurs chefs, puis fixe les axes d'effort pour le semestre prochain.

* * *

*

I - SITUATION POLITICO-MILITAIRE.

11. - Le contexte politico-militaire au 1er Avril 1991.

La situation politique au RWANDA, en raison de la réelle domination militaire des Forces Armées Rwandaises et de la signature du cessez-le-feu le 29 mars est devenue paradoxalement incertaine voire confuse. En effet, les Rwandais dans leur ensemble considèrent aujourd'hui que leur armée a pris définitivement le meilleur sur les rebelles venus d'Ouganda, aussi leur préoccupation majeure n'est-elle plus la guerre mais l'après-guerre politique.

En conséquence, tous attendent la mise en oeuvre du processus démocratique annoncé par le président, mais non encore fixé. Cette imprécision, qui devrait être rapidement levée par nécessité, a deux causes. La première est la difficulté à maîtriser les problèmes posés par l'impéritie technique et juridique :

- comment organiser une éventuelle consultation populaire ?
- comment élaborer les textes relatifs au multipartisme et à la nouvelle constitution ?

La seconde est constituée par le souci des autorités de ne heurter ni les populations en général, ni les conservateurs et les libéraux :

- quelle place acceptable offrir aux Inkotanyi honnis du peuple ?
- quelle évolution retenir qui soit agréée à la fois par le groupe " des durs " détenteurs actuels du pouvoir et les tenants de la démocratie réelle ?

Les libérations actuelles des détenus emprisonnés à l'occasion des troubles à la frontière donnent le ton des difficultés : elles paraissent excessives aux uns, insuffisantes aux autres.

Ces incertitudes ont d'évidentes répercussions sur le comportement des hautes autorités civiles et militaires qui interviennent dans le débat soit par conviction soit par intention de préserver leurs fonctions et avantages actuels.

Dans cette seconde catégorie prend place en particulier le colonel SERUBUGA, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise et commandant des opérations, et, à moindre titre, son homologue de la gendarmerie le colonel RWAGAFILITA. Leur attitude, en raison de l'influence déterminante des forces armées dans le déroulement quotidien de la vie politique, ne facilite pas la tâche du président, qui semble bien hésitant, au moment où s'imposent des décisions claires, spécialement concernant le choix de la voie de la démocratisation du régime et la conduite de négociations avec le Front patriotique rwandais.

Ses hésitations peuvent être expliquées par le fait que ce premier officier animateur de l'entourage " dur " , a su mettre à profit " la Guerre " pour réassurer son autorité naguère défaillante.

En effet, l'union sacrée autour des forces armées, remarquablement orchestrée par ses partisans dès le début du conflit lui a permis d'imposer ses vues et notamment de geler toute réforme politique, en particulier en accusant ouvertement les Tutsis de l'intérieur de soutenir l'adversaire et en clamant " la victoire avant les réformes." (Il a largement utilisé à cet effet son journal le Kangura qui est allé jusqu'à donner la liste des riches rwandais soupçonnés d'avoir fourni des subsides à la rébellion).

SERUBUGA

12.- Evolution souhaitable de la présence et de la coopération françaises dans ce contexte.

121.- Réduction de la présence actuelle.

Il convient, dans ce contexte très instable de mesurer notre présence, et spécialement auprès de l'état-major de l'armée rwandaise où se trouvent, groupés autour de SERUBUGA, un bon nombre d'officiers conservateurs.

En effet, une large majorité de la population et des tenants de la libéralisation politique, économique et sociale, leur vouent une

aversion irréversible à cause, d'une part, de la confiscation des pouvoirs faite et maintenue à leur profit et, d'autre part, de leur refus du changement.

Jusqu'à ce jour très favorables à notre intervention sous tous ses aspects car il " fallait gagner la guerre ", ces partisans de l'évolution démocratique commencent aujourd'hui à prétendre qu'elle est, dans sa forme au moins, favorable aux profiteurs du régime qui l'exploitent à leur avantage; aussi, afin de préserver notre indispensable neutralité dans le débat politique naissant, paraît-il opportun de prendre, dès à présent, quelques distances vis à vis de ces derniers.

Dans ce but nous devrions, dans des délais raisonnables, revenir progressivement au type de coopération pratiqué avant les événements.

- le départ prévu au mois de mai du lieutenant-colonel CANOVAS qui, contrairement à ce qui était convenu, a été détaché par le président à l'état-major du colonel SERUBUGA sur demande expresse de ce dernier, constituera la première disposition significative.
- la fin de l'opération NOROIT, programmée par les accords de cessez-le-feu, sera, dans quelques semaines, tout à fait bien venue.
- la limitation de l'action du DAMI, à une période de 4 mois à compter du 22 mars, devra être impérativement confirmée.

Ces mesures ne devraient pas nuire à notre prestige mais au contraire le favoriser : en effet, nous aurons su intervenir alors qu'il était nécessaire d'offrir un soutien au Rwanda agressé (du 1er Octobre à ce jour), puis ensuite l'aider à réorganiser son armée avec un ensemble de moyens importants (de ce jour au 30 juillet au plus tard : départ du DAMI). Enfin, nous aurons su les ramener au strict nécessaire pour continuer à conseiller sans être omniprésents et pesants.

122.- Intervention dans la Garde Présidentielle.

Il reste que ce souci de retour à la normale ne saurait affecter la proposition relative à notre intervention dans la Garde Présidentielle, par la création d'un poste et la mise en place provisoire de DAMI (voir fiche n°042/2/MAM/RWA du 14 Janvier 1991 - Chapitre III).

Les récentes études à ce sujet, ont fait apparaître que les autorités rwandaises tiennent à ce que le poste éventuellement créé soit

tenu par un officier (et non par un sous-officier comme proposé dans la fiche), si possible du grade de chef d'escadron, issu du G.I.G.N., afin d'assurer non seulement l'exercice d'une compétence " protection - anti-terrorisme " mais encore de conseiller jusqu'au plus haut niveau. Il serait certainement judicieux de leur donner satisfaction.

Ce militaire, dont la mise en place pourrait être programmée pour le mois d'août 1991, serait, comme prévu, assisté pendant une période de 4 à 6 mois par quelques spécialistes ayant pour mission principale de l'aider à structurer les unités spécialisées formant la Garde et à en assurer l'instruction initiale.

La composition précise de ce détachement devrait être la suivante :

- 1 officier subalterne, issu du 1er Régiment d'Infanterie de la Garde Républicaine, connaissant parfaitement l'organisation des services d'honneur, de la sélection et de l'instruction du personnel.
- 1 sous-officier supérieur issu de l'escadron motocycliste de la Garde Républicaine.
- 1 sous-officier supérieur spécialiste G.I.G.N.

Ce détachement dont le nombre de militaires est inférieur à celui initialement proposé (alors 2 DAMI étaient envisagés) correspond à la stricte nécessité.

Notre présence dans la Garde Présidentielle est jugée essentielle par le président et le lieutenant-colonel la commandant. Il semble hautement souhaitable de saisir cette opportunité de concours dans un domaine intéressant à bien des égards : exemplarité de l'action pour les deux autres subdivisions des forces armées, promotion d'un savoir-faire, présence à un poste d'observation privilégié.

* * *

*

II - APPRECIATIONS SUR L'ACTION ET LES PROPOSITIONS DES CHEFS DE D.M.A.T.

21.- Leur action - les difficultés rencontrées.

Depuis le début du conflit, l'assistance technique et surtout tactique de la M.A.M. dans son ensemble a été déterminante dans les succès remportés par les partenaires. Ils le reconnaissent très volontiers.

Cette assistance s'est manifestée à tous les niveaux, de celui du Général HABYARIMANA à celui des chefs de pelotons, voire des hommes du rang eux-mêmes.

Spontanément acceptée dans l'armée rwandaise compte tenu de la pression des événements, elle a été moins sollicitée dans la gendarmerie qui s'est efforcée simultanément de servir sans réussite et de continuer à cacher ses innombrables et inadmissibles insuffisances.

Il en est résulté après un trimestre d'opérations sur le terrain, que l'armée rwandaise avait accompli de remarquables progrès et que la gendarmerie vivait confortablement sa médiocrité. Ce clivage ne pouvant qu'être préjudiciable à notre action en général, le chef de Mission est intervenu directement auprès du président. Cette démarche a abouti à la rédaction d'ordres particuliers donnés au chef du D.M.A.T./Gendarmerie et commentés à tous les officiers de cette Arme (voir lettre jointe en annexe). Après quelques semaines d'application, quelques résultats ont été obtenus. Ils devraient permettre d'assurer un minimum de cohérence entre les deux composantes des F.A.R.

En définitive ce conflit aura permis enfin, à chacun de nos assistants, de jouer son rôle de conseiller. Il reste à espérer que l'éventuelle cessation des combats en estompant les nécessités, ne favorise pas, au moins en partie, le retour à un comportement moins attentif. Cette hypothèse plaide encore en faveur de la réduction de notre présence telle que suggérée plus haut.

22. - Leurs propositions.

Le Chef du D.M.A.T./TERRE revient dans son compte-rendu à plusieurs reprises sur une demande : le prêt de deux hélicoptères d'instruction type Alouette II ASTAZOU, et souhaite l'admission en stage de deux candidats pilotes hélicoptère au 2ème semestre 1991 et de quatre en 1992.

Sur le premier point, il paraît, en effet, indispensable que les Rwandais disposent de ces appareils afin de procéder à la sélection et à l'initiation des futurs candidats pilotes, avant l'arrivée prévue à partir du premier trimestre 1992, de 3 hélicoptères Gazelle SA 342.

Selon les informations dont dispose la M.A.M., le prêt de ces machines est exclu. En conséquence, il est suggéré de le faire savoir aux partenaires, de leur en indiquer le prix d'achat et, en raison de sa probable modicité, de leur en laisser à priori la charge.

Cependant compte tenu des errements habituels, la M.M.C. pourrait assurer le paiement d'un de ces appareils.

Sur le second point, qui est complémentaire, il apparaît aussi hautement souhaitable de consentir un effort. En effet, si aucune place de stage n'est accordée, en 1992 le déficit sera de 7 pilotes alors que les Rwandais auront consenti, malgré leurs difficultés économiques, à acheter 3 machines à la France. Aussi, est-il proposé de recevoir au minimum 2 stagiaires en 1991 et 2 autres en 1992.

III - AXES D'EFFORT POUR LES SIX MOIS A VENIR.

Au cours des prochains 6 mois, la M.A.M. dans son entier aura pour tâche essentielle d'aider les partenaires à tirer, à tous les niveaux, les enseignements des opérations militaires commencées le 1er Octobre.

Cette étude devra aboutir à :

- a) la définition des forces armées nécessaires à la défense du RWANDA : composantes et moyens en hommes et matériels à mettre en place en tenant compte des disponibilités financières annuelles qui restent elles-mêmes à fixer (plan d'équipement).
- b) l'élaboration des T.E.D. des unités à créer ou de celles qui seront restructurées.

Ce travail a déjà été largement entrepris en ce qui concerne le bataillon blindé, l'escadrille d'aviation et les groupements de gendarmerie. En effet, le chef de bataillon MARIN, le chef d'escadron MARLIAC et le lieutenant-colonel RUELLE qui interviennent respectivement dans ces unités ont déjà élaboré une partie des documents nécessaires.

- c) la programmation d'une formation et d'une instruction adaptées selon les grades, les armes et spécialités.

Cette tâche de longue haleine s'étendra probablement au-delà de la période considérée. Sa conduite devrait permettre aux assistants de manifester leur compétence et de maintenir l'adhésion et la participation effective des partenaires.

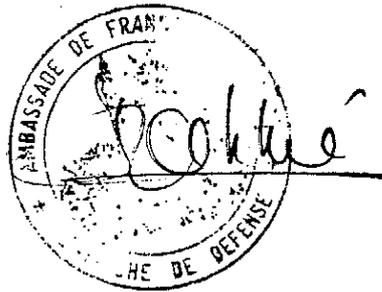
*

*

*

.../...

Au cours des 6 mois écoulés la plupart des militaires de la M.A.M. ont accompli un travail considérable, répondant avec une réussite remarquée à toutes les sollicitations et sachant prendre des initiatives judicieuses. Malgré la fatigue accumulée depuis le 1er Octobre, leur moral reste très haut et leur disponibilité excellente. Cependant une pause serait la bienvenue, tout le personnel étant quelque peu suremployé.



RECAPITULATION DES PROPOSITIONS PRESENTEES.

<u>POSITION</u>	<u>PROPOSITIONS</u>	<u>SUITE RESERVEE PAR LE CHEF DE M.A.M.</u>
Paragraphe 122 Page : 4	<ul style="list-style-type: none">- création d'un poste d'officier à la Garde Présidentielle à partir d'Août 1991.- mise en place d'un DAMI (4 à 6 mois) dans ce corps à partir de la même date.	Proposition présentée par le Chef de M.A.M.
Paragraphe 22 Page : 6	<ul style="list-style-type: none">- Proposition du Chef du D.M.A.T./Terre, conseiller technique à l'ESCAVI :- prêt de 2 hélicoptères Alouette II ASTAZOU.- demandes de 2 places de stage pilote-hélicoptère en 1991 et de 4 en 1992.	<p>Avis favorable pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Don d'un hélicoptère de ce type.- Vente éventuelle d'un second.- 2 places en 1991. ϕ- 2 places en 1992. ϕ <p style="text-align: right;"><u>ST</u></p>

KIGALI, LE 18 FEVRIER 1991

N°147 /2/MOM/RWA.

Le Colonel GALINIE, chef de la Mission
d'Assistance Militaire,

au Lieutenant-Colonel RUELLE, chef du D.M.A.T/
Gendarmerie à KIGALI

OBJET : Précisions concernant vos missions

Les troubles et les menaces que connaît actuellement le Rwanda exigent que les forces de Gendarmerie soient organisées de sorte qu'elles participent activement et efficacement à leurs résolutions.

Les entretiens qu'à bien voulu m'accorder le Président de la République, les séances de travail que j'ai eues avec le Colonel chef d'état-major adjoint de la Gendarmerie, son état-major, de nombreux officiers de l'Arme, au cours de la semaine passée, ont abouti à certaines décisions. Elles concernent, en particulier, votre mission ainsi que les actions à entreprendre immédiatement et celles à préparer.

Ces actions nécessitent soit votre intervention directe, soit votre assistance personnelle, de manière permanente et effective.

I - VOTRE MISSION :

Votre mission consiste tout spécialement à conseiller:

- d'une part le chef d'état-major adjoint, soit sur sa demande, soit d'initiative.
- d'autre part, le Lieutenant-Colonel chef du G.3, (bureau emploi/instruction/organisation).
- enfin, selon les nécessités, le Lieutenant-Colonel du G.1 (bureau personnel).

Pour respecter les directives du Président de la République (entretien du 14 février 1991), vous travaillerez en permanence avec le deuxième dans un esprit de totale collaboration.

MISSION PARTICULIERE :

Le pays devant faire face à un adversaire armé, il a été décidé par les autorités compétentes que la mission prioritaire de la Gendarmerie est la mission militaire ..

Concrètement cela signifie que :

- Les missions judiciaires et administratives, ne sont assurées qu'en cas de nécessité absolue, ou lorsqu'elles s'insèrent dans la mission militaire. Ainsi l'instruction dans ces deux domaines est suspendue.

- Vous devez contribuer (en y prenant une part réelle), à la réalisation rapide des deux objectifs suivants qui ont été clairement fixés dans ce sens :

. Réalisation du plan de défense de la ville de Kigali dont la responsabilité est confiée à un officier supérieur de la Gendarmerie (ce qui implique la rédaction d'un dossier et le dégagement d'effectifs nécessaires).

. Mise sur pied opérationnel de deux bataillons de marche, au moins.

Pour ce faire, vous bénéficierez de l'assistance tactique de la cellule "évaluation - propositions" commandée par le Lieutenant-Colonel CANOVAS secondé par le Chef d'Escadron ROBARDEY de votre Arme.

II - ETABLISSEMENT DE DOCUMENTS :

21 - Vous rédigerez pour le 20 mars un compte-rendu précisant vos interventions et leurs effets, notamment dans l'exécution de la mission particulière, ainsi que les facilités accordées et les difficultés rencontrées.

22 - Afin de mettre fin aux errements actuellement constatés, vous présenterez, pour la même date, un projet de document relatif aux principes d'action de la Gendarmerie en mettant l'accent sur le respect le plus strict de l'éthique

23 - Afin d'acquérir les informations indispensables à une prochaine coopération professionnelle fructueuse, vous établirez, pour le 22 mai 1991, un rapport ayant pour objet l'évaluation de la Gendarmerie Nationale et des propositions la concernant.

Il devra comporter les rubriques suivantes:

- a) état actuel (effectif - spécialistes - gestion et emploi des personnels - unités - moyens - qualités - lacunes ...)

b) projet d'évolution ou de réorganisation, (unités personnels - matériels ...) sur 3 ou 5 ans.

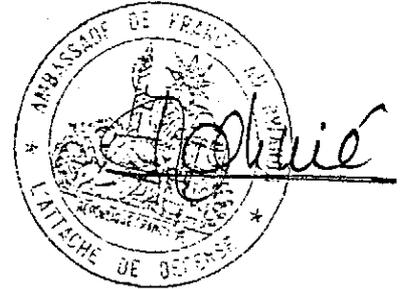
c) Propositions d'intervention du D.M.A.T, de la M.A.M et de la M.M.C, dans le cadre du projet.

Nota : Je tiens à votre disposition une documentation personnelle pour éventuellement vous apporter une aide dans cette tâche.

III - MESURES PRATIQUES - MOYENS :

- Afin de vous permettre de vous consacrer entièrement à ces travaux, vos fonctions de chargé des affaires courantes du B.C.M sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et vous vous installerez à l'état-major de la Gendarmerie.

Les moyens-secrétariat devront être fournis par le commandement de cette institution. Cependant vous pourrez confier certains travaux à l'Adjudant-Chef GRIGNON, actuellement secrétaire de la cellule "évaluation - propositions", citée plus haut.



COPIES à :

- Monsieur le Ministre de la Défense
(à titre de compte rendu)
- Colonel RWAGAFILITA
(pour information)